



**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE,
TENUE LE JEUDI 4 MAI 2023, À 19 H 30,
AU CENTRE ADMINISTRATIF DU CSSMI,
À SAINT-EUSTACHE**

ADOPTÉ LE 2023

PRÉSENCES :

Écoles

ALPHA
ARC-EN-CIEL
ARTHUR-VAILLANCOURT
CHANTE-BOIS
CŒUR-A-CŒUR, L'ALTERNATIVE
CCSEHDAA
DE LA CLAIRIERE
DE LA CLE-DES-CHAMPS
DE LA RENAISSANCE
DE LA SEIGNEURIE
DE L'ESPACE-COULEURS
DES BLES-DORES
DES GRANDS-CHEMINS
DES GRANDS-VENTS
DES JARDINS-DES-PATRIOTES
DES MESANGES
DES PERSEIDES
DES RAMILLES
DU GRAND-POMMIER
DU MAI
EMMANUEL-CHENARD
GABRIELLE-ROY
GIROUARD
HORIZON-DU-LAC
JEUNES DU MONDE
LE SENTIER
LE TANDEM
NOTRE-DAME
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
PLATEAU-ST-LOUIS
POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES
POLYVALENTE SAINTE-THERESE
SAINT-GABRIEL
SAINT-PIERRE
SAUVE
SECONDAIRE D'OKA
SECONDAIRE DU HARFANG
SECONDAIRE HENRI-DUNANT
SECONDAIRE HUBERT-MAISONNEUVE
SECONDAIRE LIBERTE-JEUNESSE
SECONDAIRE LUCILLE-TEASDALE
SECONDAIRE RIVE-NORD

Représentant(e)s

Marie-Ève Carle
Paula Soto-Rosales
Josée Sicard (*arrivée : 19 h 39*)
Gautier Njokou
Mélanie Villemaire
Marie-Noël Boivin-Durand, subst.
Mathieu Gagnon
Isabelle Gingras
Stéphanie Lebrun
Julie Desgagnés, subst.
Josée Dumoulin (*arrivée : 19 h 39*)
Edna Myrthil
Véronique Veilleux
Véronique Gendron
Luc Bédard
Michel Genois
Bénédicte Soudry, subst.
Sharrel Bourbeau
Valérie Binette, subst.
Manon Pelletier
Rachel Tousignant
Marilou Bissonnette
Nadine Rochon
Élysa Auger
Lessead Jaziri
Geneviève Foisy
Sébastien Dupras
Christian Slachetka
Marie-Pier Bourdages
Caroline Chantal
Michel Levert
Julie Lachance
Isabelle Deschênes
Olivier Provost-Marchand
Annie Lefebvre
Gitane Morin
Sophie Fontaine
Gabriel Gagnon
Isabelle Beauchemin, subst.
Mélanie Villemaire
Julie Pergallino, subst.
Isabelle Couture

TERRE DES JEUNES
VAL-DES-ORMES

Joey Champagne
Karine Bouffard

ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée
Christine Turgeon, substitut de l'école Le Sentier
Marie-Claude Gadbois, substitut de l'école secondaire Rive-Nord
Kamille Émond Larochelle, substitut de l'école Terre des jeunes
Marie Grignon, parent de l'école Sauvé
Marie-Pierre Tardif Bédard, parent
Mélanie Berthelet, parent
Éric Beaulieu, parent
Véronique Ouimet, parent

ÉCOLES NON REPRÉSENTÉES À CETTE RÉUNION:

AU CŒUR-DU-BOISE	Marie-Lou Tremblay-Bédard / Guylaine Bouliane
CLAIR-MATIN	Annick Caron / Stéphanie Maheux
CURE-PAQUIN	Rox-Ann Quirion / Kristophe Primeau
DE FONTAINEBLEAU	Mathieu Eudes Jaboin
DE L'AMITIE	Mélanie Charlebois-Morin / Karine Girard
DE L'AQUARELLE	Karl Peguy Saint-Fort / Joelle Lauzon
DE L'HARMONIE-JEUNESSE	Ana Maria Salazar Valencia
DES ERABLES	Johanne Pelletier
DES LUCIOLES	Rachel Demers-Perreault / Francis Massie
DES MOISSONS	Chantale Brassard (<i>abs. annoncée</i>) / Josiane Boyer
DES PINS	Jason Meunier
DU DOMAINE-VERT-NORD	Stefany Courteau
DU RUISSELET	François Boyer
GASTON- PILON	Tiffany Donovan / Mélanie Lugossy
HORIZON-SOLEIL	Caroline Chiasson-Jalbert / Stéphane Blanchette
LE CARREFOUR	Maxime Paquette
LE RUCHER	Annie Ouellette / Dominique Lapierre
LE TOURNESOL	Sayed Ameer Meea / Sarah Tessier (<i>absences annoncées</i>)
PRES FLEURIS	Bianca Deschatelets / Maude Beaudoin
ROSE-DES-VENTS	Marie-Ève Olaizola / Caroline Quarré
SAINTE-SCHOLASTIQUE	Pamela Bigras / Philippe Racine
SECONDAIRE DES PATRIOTES	Cassandra Charpentier / Helen Demigré (<i>absences annoncées</i>)
SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU	Sindy Lapointe / Mylène Loyer
TERRE-SOLEIL	Marianne Lefebvre / Jessica Hébert-Mathieu (<i>absences annoncées</i>)
VILLAGE-DES-JEUNES	Audrey Rhéaume / Jean-Marie Tamba (<i>absences annoncées</i>)

ÉCOLES SANS REPRÉSENTATION EN 2022-2023 :

DE L'ENVOLEE	DES SEMAILLES	DU BOIS-JOLI
DU TRAIT-D'UNION	MARIE-SOLEIL-TOUGAS	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19 h 35 sous la présidence de M. Michel Levert. Quarante-deux membres-votants sont présents et 2 votants s'ajouteront en cours de réunion. Trois substituts additionnels sont aussi présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-230504-2039 Il est proposé par M. Sébastien Dupras et appuyé par M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé :

1. Ouverture de l'assemblée, présences et quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la présidence du comité de parents
4. Demande de suspension et de rescision de la Politique SEJ-18
5. Situation au CSSMI
6. Demande à la Fédération des comités de parents du Québec
7. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Les 4 parents membres du conseil d'administration du CSSMI annoncent qu'ils se retirent des discussions et des délibérations.

3. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CP

M. Michel Levert explique la raison de cette assemblée extraordinaire du comité de parents : le suivi sur la Politique organisationnelle des services de garde, la situation vécue à l'école des Grands-Vents et une demande pour la Fédération des comités de parents du Québec.

Il souligne que le CP a reçu beaucoup de commentaires des parents en suivi de l'adoption de la SEJ-18 par le conseil d'administration du CSSMI le 21 mars dernier et que plusieurs d'entre eux s'étaient présentés à cette séance du CA.

Arrivée de Josée Sicard et Josée Dumoulin à 19 h 39 (44 votants)

4. DEMANDE DE SUSPENSION ET DE RESCISION DE LA POLITIQUE SEJ-18 :

Le projet de résolution est remis à tous séance tenante. Discussion et questions des participants

M. Levert annonce avoir demandé un avis juridique à la FCPQ, surtout sur l'article 292 de la politique.

M^{me} Edna Myrthil, ainsi que MM. Gautier Njokou, Christian Slachetka et Lessead Jaziri, parents au CA du CSSMI, quittent la salle à 20 h 30. (40 votants)

CP-230504-2040

Il est proposé par M. Michel Genois et appuyé par M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand, QUE l'assemblée vérifie point par point tous les éléments qui composent la résolution déposée.

Adopté à l'unanimité

Départ de Marie-Pier Bourdages à 21 h 31 (39 votants)

Plusieurs modifications sont apportées à la résolution initiale et votées à main levée à chacune de celles-ci.

CP-230504 – 2041

Considérant que la consultation a été effectuée par le CSSMI en 2023 au sujet de la Politique organisationnelle des services de garde SEJ-18;

Considérant qu'une séance d'information a eu lieu auprès du comité de parents (CP) du CSSMI le 19 janvier 2023;

Considérant que lors de cette séance, les représentants du CSSMI ont informé l’auditoire que la politique SEJ-18 reposait sur de nouvelles règles obligatoires imposées par le Ministère de l’Éducation;

Considérant que le comité de parents a fait plusieurs représentations aux assemblées du CA pour qu’il revienne à chaque école de décider des règles à mettre en place en fonction de leur milieu;

Considérant que le CSSMI met de l’avant le principe de subsidiarité afin de ramener la prise de décision le plus près possible de l’élève, mais que la politique adoptée ne laisse pas cette latitude au milieu;

Considérant que le ministre de l’Éducation a mentionné (le 26 avril 2023, en ondes au 98,5 à l’émission de Paul Arcand) que le centre de services scolaire peut décider d’avoir un forfait familial;

Considérant que les conseils d’établissement (CE), le comité de parents (CP) et le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (CCSEHDAA) du CSSMI ont été préalablement consultés quant à cette politique;

Considérant que plusieurs règles qui sont référées dans la politique n’ont pas été publiées lors de la consultation, notamment la SEJ-21 et la SEJ-24;

Considérant la jurisprudence¹ et la doctrine² applicables en matière de consultation préalable;

Considérant que pour qu’une consultation soit réelle et non seulement apparente, il faut accorder un délai raisonnable aux personnes consultées pour exprimer leurs points de vue;

Considérant qu’un devoir d’information en quantité suffisante incombe à l’Administration afin que les personnes consultées puissent donner un avis éclairé;

Considérant que les instances consultées doivent avoir une possibilité réelle d’influencer le décideur;

Considérant que faute de consultation préalable ou adéquate d’un conseil d’établissement ou du comité de parents, la décision quant à l’adoption d’une politique SEJ-18 est illégale;

Considérant que la mise en consultation préalable a été lancée le jeudi 15 décembre 2022, soit quelques jours avant le départ pour le congé des Fêtes et ce, sans que le calendrier des consultations ait été diffusé sur le site internet du CSSMI en juin 2022 tel que mentionné sur le même site;

Considérant que le retour du congé des Fêtes était prévu pour le 9 janvier 2023;

Considérant que c’est seulement le 11 janvier 2023 qu’une capsule explicative a été diffusée sur le site du CSSMI;

Considérant que la séance d’information a eu lieu au CP le 19 janvier 2023, alors que plusieurs CE s’étaient déjà prononcés;

Considérant que le retour de la consultation était prévu pour le 3 février 2023 soit moins de trois semaines seulement après le retour du congé des Fêtes;

Considérant que les instances consultées (CP, CE et CCSEHDAA) n’ont pas eu suffisamment d’information pour se forger une opinion;

Considérant que les instances consultées n’ont jamais reçu la façon de calculer le coût réel relatif à la politique;

¹ *Commission scolaire de Montréal c Copps*, 2002 CanLII 41256 (QC CA) aux para 52-54; *Boyle c Commission scolaire English Montreal*, 2000 CanLII 19205 (QC CS) aux para 54-55; *Fédération autonome de l’enseignement (FAE) c Procureur général du Québec*, 2023 QCCS 1185 au para 68; *Schmitz v Commission scolaire de Montréal*, 2000 CanLII 17951 (QC CS) aux para 103-04; *St-Patrick School Governing Board c English Montreal School Board*, 1999 CanLII 10949 (QC CS) aux para 18-19; *Mount-Royal Academy School Committee c Commission scolaire Ste-Croix*, [1988] RJQ 2201 (CS) aux pp 20-25, désistement d’appel (CA, 1989-05-08) 500-09-000925-883.

² Yves Carrière, Service de la formation permanente (Barreau du Québec), *Développements récents en droit scolaire (1991)* à la p 156; Patrice Garant, *Droit scolaire*, Yvon Blais, 1992 aux pp 188-91; Patrice Garant, *Droit Administratif*, 5^e éd, Cowansville, Yvon Blais, 2004 à la p 370.

Considérant qu'une calculette présente dans un chiffrier Excel existait, mais qu'elle n'avait pas été partagée avec les instances consultées ou qu'elle l'a été a posteriori de la remise des réponses aux consultations;

Considérant le manque d'information quant aux coûts réels;

Considérant que ce manque d'information des instances consultées ne leur a pas permis d'émettre une opinion éclairée lors des consultations préalables à l'adoption de la politique concernée;

Considérant que la politique propose une hausse de coûts, mais une baisse des heures de service de garde ainsi que la perte du service de dépannage;

Considérant qu'au moins trois CE ont communiqué par lettre au CA leur opposition, mais que les lettres n'ont pas été acheminées aux membres du CA, et ce malgré la confirmation de transmission du secrétariat général;

Il est proposé par Stéphanie Lebrun, appuyé par Mélanie Villemaire,

DE demander que le Conseil d'administration du CSSMI :

- › Suspende et rescinde la décision CA-230321-322 pour la SEJ-18;
- › Maintienne le statu quo en ramenant la situation à ce qu'elle était avant l'adoption de cette politique pour tous les établissements de son territoire;
- › Suspende les décisions en lien avec la politique, prises par les conseils d'établissement suite à l'adoption de la SEJ-18;
- ✦ Reprenne la consultation sur la politique auprès de toutes les instances du CSSMI;
- › Rende public le calculateur qui a été donné aux directions pour effectuer le calcul du coût réel dans leur milieu et s'assure que le calcul fourni inclut non seulement les dépenses admissibles, mais aussi les revenus;
- › Mène une étude de faisabilité pour appuyer les modifications proposées au niveau des coûts et des effectifs;
- › Permette l'ajout d'un forfait familial dans la SEJ-08 suite aux propos du ministre de l'Éducation.

M. Luc Bédard demande le vote.

Vote à main levée.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Départ d'Annie Lefebvre à 21 h 54. Marie-Noël Boivin-Durand, substitut, prend le droit de vote

Les 4 parents membres du conseil d'administration du CSSMI reviennent en salle.

PAUSE DE 21 H 55 À 22 H

5. SITUATION AU CSSMI

M. Michel Levert rappelle la situation vécue à l'école des Grands-Vents. Il informe l'assemblée que quelques membres du comité exécutif du CP ont assisté à la réunion du conseil d'établissement de cette école, en appui aux parents.

CP-230504 – 2042

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lebrun et appuyé par M^{me} Marilou Bissonnette,

QUE le CSSMI établisse une procédure nette et précise, telle que celle élaborée par le Ministère de la Famille dans le « Guide sur la prévention et le traitement des attitudes et des pratiques inappropriées à l'intention des prestataires de services de garde reconnus et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial »

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide-pratiques-inapprop.pdf> ;

QUE la direction du CSSMI apporte un soutien supplémentaire aux enseignants.

Vote à main levée.

La proposition est rejetée à la majorité.

CP-230504 – 2043

Il est proposé par M^{me} Julie Lachance et appuyé par M^{me} Mélanie Villemaire,

QUE le comité de parents demande au centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI):

- › D'agir immédiatement afin « de faire une enquête administrative sur le processus de plainte dans tout le CSSMI » ;
- › De modifier son processus de plainte et de dénonciation dans l'objectif d'éviter des situations graves telle que celle vécue à l'école des Grands-Vents.

Nous croyons que le CSSMI :

- › doit être en mesure de réagir à l'intérieur de 5 jours ouvrables lorsque des situations graves lui sont rapportées;
- › doit fournir à tous ses employés un mode de dénonciation confidentiel, afin de mettre fin à la loi du silence;
- › doit donner au protecteur de l'élève un pouvoir décisionnel et non un pouvoir de recommandation afin d'appliquer les correctifs nécessaires.

Rejetée à l'unanimité

Le comité de parents s'attend à recevoir une proposition formelle du CSSMI d'ici deux semaines.

CP-230504 – 2044

Selon la régie interne du comité de parents, à 22 h 30 il est proposé par M. Mathieu Gagnon et appuyé par M^{me} Bénédicte Soudry,
DE prolonger à séance de 15 minutes.

Adopté à l'unanimité

6. DEMANDE À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC

CP-230504 – 2045

Il est proposé par M. Mathieu Gagnon et appuyé par M^{me} Nadine Rochon,


DE demander l'appui de la Fédération des comités de parents du Québec concernant la suspension et la rescision de la Politique SEJ-18.

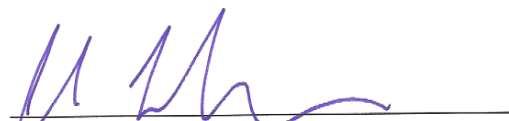
Adopté à l'unanimité

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-230504-2046 À 22 h 35, il est proposé par M^{me} Josée Sicard et appuyé par M. Michel Levert de lever la séance.

Adopté à l'unanimité


Michel Levert, président


Julie Lachance, secrétaire interne